

soir je ne comprends pas ce qui le désappointe à ce point. Personne ne sait mieux que moi combien, à plusieurs égards, je n'ai pas répondu aux généreuses aspirations de mes adeptes à mon endroit. Il n'y a rien que je regrette autant que de n'avoir pu à la fois m'acquitter de mes fonctions et voir plus souvent les membres de la Chambre, ou d'avoir laissé de côté tant de choses depuis que j'occupe mes présentes fonctions.

Cependant, je suis parfaitement convaincu, du moins autant que je sache, de n'avoir jamais abandonné la doctrine du gouvernement responsable ni tenté de m'imposer comme dictateur. J'ai toujours essayé de suivre les conseils du cabinet et des députés ministériels, ainsi que l'opinion de la Chambre des communes dans l'ensemble, exprimée par les divers partis.

Pendant les années qu'il me reste, je ne regretterai pas d'avoir manqué d'égards envers ceux qui m'ont honoré en me choisissant comme chef du parti et qui m'ont confié pendant plus de 21 ans le poste de premier ministre du pays.

Quelques mots au sujet des fonctions de premier ministre. Je suis heureux que l'honorable député ait soulevé la question. Je devrais probablement me taire. Il a raison, je crois, de prétendre que le fardeau a peut-être été un peu trop lourd, mais personne n'en est plus à blâmer que moi. A maintes reprises, j'ai hésité de prier la Chambre d'augmenter le personnel affecté au cabinet du premier ministre. Pendant la guerre j'ai rempli le poste de secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures parce que j'estimais qu'à ce moment-là il valait mieux à tous les égards continuer de combiner les deux services. Je n'ai jamais regretté cette décision, car je suis convaincu qu'elle était bien fondée. Immédiatement après la guerre, plusieurs questions découlant du conflit ont surgi; j'ai donc continué de cumuler ces fonctions. Toutefois, j'assure mon honorable ami et les autres intéressés que je n'ai pas agi ainsi afin d'accaparer un trop grand nombre de situations. Je tenais plutôt me préparer à quitter un service que je dirigeais depuis plusieurs années afin de conserver le poste de premier ministre, en jouissant d'une plus grande liberté.

En réalité, si je n'avais consulté que mes propres désirs, en 1945, immédiatement après les élections, je n'aurais pas attendu jusqu'à maintenant pour abandonner la direction de mon parti. J'y aurais renoncé un an ou deux plus tôt que je ne me propose maintenant de le faire, si mon parti et surtout les ministres qui m'entourent n'avaient exprimé l'espoir que je continue quelque temps encore d'occuper mon poste. Je puis dire, en vérité, qu'il n'y a rien dont je puisse être plus fier le reste

[Le très hon. Mackenzie King.]

de ma vie que de savoir que j'obtiendrai un appui à peu près unanime, des membres de mon parti, s'il était question de rester à mon poste jusqu'à l'expiration du présent Parlement et pendant la tenue de nouvelles élections générales.

J'estime que le moment est venu de confier à un autre les fonctions et le poste de chef du parti et de premier ministre. Je crois avoir accompli tout mon devoir et joué mon rôle. Je l'ai dit assez clairement, c'est le parti lui-même qui m'a demandé de le diriger et j'ai l'intention de lui demander, lors du congrès des 5, 6 et 7 août, l'autorisation de lui remettre la charge qu'il m'a confiée et dont je m'acquitte depuis 29 ans. Je resterai encore pendant quelque temps au poste de premier ministre jusqu'à une date qui dépend de la situation existant au moment du congrès et de ses repercussions sur l'avenir immédiat, et d'autres considérations, tel le désir et la commodité de celui qui sera choisi pour me succéder à la tête du parti.

J'ai toujours laissé entendre que c'était la dernière session où je paraîtrais à la Chambre à titre de leader du Gouvernement, mais je n'ai pas nécessairement voulu dire que j'abandonnerai la direction du Gouvernement dès que j'abandonnerais la direction du parti.

Il y a quelques semaines, j'ai déclaré en présence de la presse et de plusieurs honorables députés qu'il pourrait bien s'écouler deux ou trois mois après le congrès avant que j'abandonne le poste de leader du Gouvernement. J'ai mentionné une ou deux choses auxquelles je songeais alors. Je détiens le mandat de gouverner de la Couronne et pendant combien de temps encore je l'exercerai dépendra, comme je l'ai dit, de circonstances dont je devrai tenir méticuleusement compte. Cet état de choses imprévu déterminera l'avis que je devrai donner à la Couronne quant à mon successeur, ainsi que la date de cet avis. Cet avis dépendra, naturellement, de la personne que le congrès choisira comme chef du parti et de ses désirs en la matière. Il faudra également que je tienne compte de la situation qui pourra exister dans d'autres parties de l'univers aussi bien que chez nous relativement aux grandes questions d'Etat auxquelles aucun premier ministre ne voudrait se soustraire en une période comme celle-ci. Je déclare bien clairement que je ne paraîtrai pas en cette enceinte à titre de leader du Gouvernement à la prochaine session du Parlement.

Avant d'abandonner ma charge, j'ai une couple de remarques à faire sur les fonctions de premier ministre. Je tiens à exprimer l'espoir qu'au cours des sessions ultérieures on mettra plus de fonds que par le passé à la disposition du cabinet de mon successeur,